



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

**OBJET : 15-1 - STATIONNEMENT
PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE
D'UN ABBONNEMENT RESIDENTS**

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N° Enregistrement :

171416

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 JUIN 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT RESIDENTS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Dans sa séance du 29 avril 2016, le Conseil municipal a adopté la mise en place de nouvelles dispositions pour le stationnement sur les voies et les parcs publics de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins permettant aux automobilistes de bénéficier d'une offre encore plus dynamique en favorisant la rotation des véhicules sur les places existantes.

Cette nouvelle organisation du stationnement payant a été élaborée en concertation avec les membres des Conseils de quartier « Cœur de Ville » et « Cap - Cœur de Juan-les-Pins » ainsi que du Conseil de Développement qui l'ont adoptée à l'unanimité. Celle-ci prévoit une extension raisonnée du stationnement payant sur voirie en centre-ville mais aussi aux abords des plages, la mise en place de la première heure gratuite, une tarification attractive et une harmonisation des horaires sur l'ensemble des parcs. Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} juin 2016.

Dans le prolongement de ces dispositions, et conformément aux engagements pris par la municipalité, une étude a été menée en parallèle par les services municipaux en vue de mettre en place - à titre expérimental dans un premier temps -, une formule d'abonnement permettant aux résidents, directement concernés par les nouvelles dispositions prises lors du dernier Conseil municipal, de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel.

Soumise le 9 juin dernier à l'appréciation des représentants des structures participatives (conseils de quartiers et conseil de développement) mais également des représentants socio-professionnels (hôteliers, plagistes, commerçants), ces réflexions ont conduit à valider le principe de la mise en place de cette mesure d'abonnement à tarif préférentiel, à titre expérimental, sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre, dans les limites de périmètres de stationnement payant sur voirie définis lors du dernier conseil municipal du 29 avril 2016 en excluant notamment le stationnement saisonnier sur voirie ainsi que les parcs saisonniers.

Ainsi, les personnes justifiant d'une résidence principale dans les deux périmètres qui ont été établis sur Antibes et Juan-les-Pins (cf. les annexes n°1 et annexe n°2 : *Plans* et l'annexe n°3 : *Liste des voies et tronçons donnant droit à l'abonnement résidents*) pourront bénéficier d'un abonnement permettant de stationner dans leur périmètre respectif. Ne seront pas concernés par cet abonnement, les voies et parcs payants n'étant pas inclus dans ces périmètres et en particulier, le stationnement saisonnier sur voirie ainsi que les parcs saisonniers.

Les modalités pratiques consisteront en la délivrance d'un abonnement par foyer sur la base de l'établissement d'un formulaire de demande complété d'un justificatif de domicile et de la carte grise délivrée à l'adresse de la résidence principale. Un macaron adhésif de couleur différente, suivant le périmètre concerné qui devra être collé sur le pare-brise du véhicule sera délivré à l'abonné, le numéro d'immatriculation figurant sur ce macaron ainsi que la période de validité de l'abonnement.

Le montant de cet abonnement est basé sur un forfait indivisible de 60 € pour la période du 20 juin au 30 septembre 2016. Afin d'éviter les véhicules ventouses, il est à rappeler que la durée du stationnement, hors week-end, est fixée à 48 heures sur le même emplacement.

Une évaluation, tout au long de la saison estivale, sera réalisée pour valider les dispositions mises en œuvre concernant ce nouvel abonnement. Suite à ces observations et en fonction des retours d'informations qui nous parviendront, des ajustements pourront être apportés au dispositif. Une nouvelle consultation sera également lancée auprès des structures participatives et socio-professionnelles, suite au bilan de la saison estivale dont il sera tenu compte dans la mise en œuvre du projet.

15-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT RESIDENTS

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

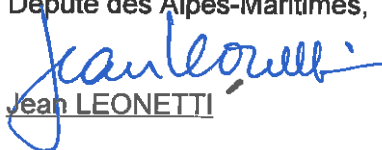
A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO)

- **APPROUVE** le principe de création, à titre expérimental, d'un abonnement pour résidents suivant les périmètres définis précisés dans les annexes n°1, n°2 et n°3 pour la liste des voies et tronçons donnant droit à l'abonnement résidents ;
- **FIXE** le montant forfaitaire et indivisible de cet abonnement à 60 € pour la période du 20 juin 2016 au 30 septembre 2016 ;
- **ADOpte** les modalités pratiques de mise en œuvre de cet abonnement, qui seront précisées par voie d'arrêté municipal à caractère réglementaire pris par l'autorité territoriale ;
- **ASSOCIE** les représentants des structures participatives et socio-professionnelles à l'évaluation du bilan à l'issue de cette période d'expérimentation.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT RESIDENTS -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1714-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1714-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public